

PROJET DE LOI

rejeté

le 21 janvier 1982

N° 39

**SÉNAT**

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE 1981-1982

---

---

# PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à promouvoir les réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie.*

**(Urgence déclarée.)**

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, en première lecture.*

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 janvier 1982.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 687, 689 et in-8° 102.

Sénat : 179 et 182 (1981-1982).

---